



## ***Mise en ligne d'un nouvel outil d'étiquetage pour l'industrie alimentaire [Canada] Juillet 2018***

Le 14 décembre 2016, sont entrées en vigueur les nouvelles exigences applicables à l'étiquetage nutritionnel, à la liste des ingrédients et aux colorants alimentaires, par une modification du Règlement sur les aliments et drogues effectuée par le Ministère de la Santé canadien. L'industrie bénéficie d'une période de transition de cinq ans, qui se termine le 14 décembre 2021<sup>1</sup> pour se conformer à ces nouvelles exigences d'étiquetage.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a [annoncé](#), en mai dernier, la **mise à jour de l'outil d'aide à l'élaboration des étiquetages selon les nouvelles exigences** (appelé « [Outil d'étiquetage pour l'industrie](#) »), afin d'aider les professionnels à se mettre en conformité.

Cet outil, qui est la **référence en matière d'étiquetage des aliments au Canada**, présente notamment de l'information sur les produits alimentaires qui doivent porter une étiquette, les principes généraux relatifs à l'étiquetage et à la publicité (allégations et mentions), les exigences en matière d'étiquetage spécifiques à certains produits, des conseils sur l'étiquetage des allergènes pour l'industrie alimentaire ainsi qu'une liste de vérification des étiquettes.

---

<sup>1</sup> Remarque : une prolongation de la période de transition jusqu'au 14 décembre 2022 est actuellement envisagée par le Ministère de la Santé canadien.